

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 4

**CAC
DU 07 OCTOBRE 2021**

- *Nombre de membres en exercice* : 42
- *Nombre de membres présents* : 28
- *Nombre de membres représentés* : 3
- *Quorum* : 21

Relevé des délibérations du CAC du 17.06.2021

Les membres du CAC approuvent, à l'unanimité des votants, le relevé des délibérations du CAC du 17 juin 2021 (cf. annexe n°1).

↳ **VOTE** :

- **Votant** : 31
- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 5
- **Suffrages exprimés** : 26
- **Pour** : 26
- **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 07 octobre 2021

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de l'ENSMM





École Nationale Supérieure de
Mécanique et des Microtechniques

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ENSMM

↳ Séance du jeudi 17 juin 2021 – 14 h 00

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

La séance est ouverte par le Directeur.

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ACADÉMIQUE DU 4 MARS 2021**

Le Directeur rappelle les points abordés (élection des VP étudiants, informations sur le CMQ-MSI, informations sur I-SITE, informations sur l'élection des membres de la section disciplinaire à l'égard des usagers, informations sur le CPP).

Des erreurs sur la liste d'émargement ont été notées et seront rectifiées (Mme Boudeau était excusée, M. Devel était présent).

Le Conseil Académique approuve le PV de délibérations du C.A.C du 4 mars 2021 (0 vote contre, 1 abstention).

➤ **POINT D'INFORMATION SUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA SECTION DISCIPLINAIRE A L'EGARD DES USAGERS**

Le DGS mentionne que, compte tenu de l'évolution de la réglementation et du délai relativement court entre le précédent CaC et cette séance, les élections des membres à la commission disciplinaire n'ont pas pu être organisées. L'objectif est que cette commission soit constituée d'ici le prochain CaC.

➤ **PRESENTATION DES APPELS A PROJETS REGION (RECHERCHE)**

Une présentation des appels à projets Région aux établissements a eu lieu cette semaine. Le Directeur adjoint à la recherche et à la valorisation présente synthétiquement le dispositif de soutien à la recherche de la région BFC. À titre indicatif, soulignant l'aide précieuse de la Région, il mentionne que 46 bourses de thèse ont été financées cette année.

Pour ce nouvel appel à projets, le dispositif évolue. La Région soutient, pour la partie recherche, quatre règlements d'intervention (structuration de la recherche, appel recherche, appel mobilité de chercheurs, appel colloques internationaux) auxquels s'ajoute au volet recherche et valorisation un appel à projet plateforme lancé plus tard dans l'année. Le Directeur adjoint précise que l'ensemble des documents de présentation seront transmis aux membres du conseil (documents également disponibles sur le site de la Région).

Le principal changement cette année concerne l'affichage d'un objectif de soutien au projet SFRI d'UBFC avec l'organisation, au niveau régional, de la partie recherche et de l'enseignement de niveau Master et doctorat au sein de trois Graduate School.

Le calendrier est indiqué avec l'ouverture des dépôts de candidatures au 6 septembre 2021 et une fin au 27 octobre 2021 avec des phases de validation par les établissements (calendriers intermédiaires fixés par les établissements et les laboratoires).

Le premier dispositif, dénommé « Envergure », soutient des projets à caractère interdisciplinaire (évaluation par les pôles thématiques d'UBFC) avec une collaboration d'au moins deux laboratoires Bourgogne Franche-Comté. Les financements seront à hauteur de 140 000 € par laboratoire (70 k€ d'investissement, 70 k€ de fonctionnement).

Le deuxième dispositif, « Amorçage », contribue au démarrage de nouveaux travaux de recherche avec un budget allant jusqu'à 25 k€ (taux de 100 % pour les projets de recherche originale).

Un troisième dispositif existe mais FEMTO-ST ne se trouve pas éligible à ce dernier (il concerne les laboratoires qui ne sont pas intégrés aux Graduate School).

Le quatrième dispositif, « ANER », vise à améliorer l'attractivité des laboratoires de la Région avec des subventions pouvant atteindre 50 k€ en fonctionnement ou en investissement. Un soutien pour des contrats post-docs (à hauteur de 50 k€ supplémentaires) peut également être demandé par les personnels nouvellement recrutés (PU ou Directeur de recherche), venant d'une autre région. Concernant la mobilité de chercheurs, cet appel à projet s'effectue au fil de l'eau. Le Directeur adjoint rappelle que, les années paires, un appel pour mobilité entrante est lancé pour accueillir des collègues étrangers et un appel pour mobilité sortante est lancé les années impaires. Les montants sont variables.

Le dernier appel, colloques internationaux, sera également au fil de l'eau. La Région soutiendra à hauteur de 5 k€ avec un financement de 50 % au maximum du budget prévisionnel (dépenses éligibles sur l'organisation, la réception, les missions et les déplacements).

Un point de vigilance est fait sur la nécessité d'effectuer les dépenses des fonds attribués rapidement. Le Directeur souligne l'importance d'anticiper les dépenses afin de ne pas mettre la Région en difficulté. Le risque étant que les crédits non dépensés à temps ne soient plus reconduits à l'avenir.

Une remarque est faite sur l'impact de la situation sanitaire relativement aux dates de fin de conventions. À la demande des porteurs de projets, un prolongement de six mois est accordé.

Le Directeur adjoint poursuit en indiquant que le versement des subventions se fera en deux temps avec un premier versement à la signature. Le délai des dépenses devra être tenu.

Un rappel est effectué sur la diffusion des appels à projets avec connaissance du calendrier auprès des laboratoires. Concernant les nouveaux chercheurs, les laboratoires se positionnent avec une priorité donnée aux nouveaux personnels sur le dispositif ANER. Concernant les mobilités, les demandes doivent être effectuées en amont avec une durée d'éligibilité des dépenses sur deux ans. Le suivi des projets est assuré par des personnels de l'ENSMM qui sont gestionnaires dans les départements de recherche.

➤ **POINT D'INFORMATION COMUE-UBFC**

Le Directeur rappelle que le projet I-SITE est en fin de période probatoire. Une visite du jury international a eu lieu les 6 et 7 avril derniers qui a entendu les membres représentatifs de la communauté. Une deuxième audition était prévue le 9 juin 2021 avec une interrogation sur le devenir d'UBFC et les trajectoires suivies. Le Directeur fait une synthèse de ce rendez-vous.

Un retour informel de la délégation a été reçu. Le Directeur indique que le jury international a été bienveillant, que les outils mis en place depuis avril ont été soulignés. Le sentiment qu'UBFC a fait le maximum a été perçu, le tout est de savoir si les représentants auditionnés ont été convaincants.

Le Directeur rappelle que la ComUE a été créée en 2015, qu'UBFC a vu le jour en 2016 et qu'I-SITE a été obtenu en 2016. De 2016 à 2021, UBFC est devenue membre à part entière de l'Association des Universités Européennes, UBFC délivre le doctorat en Bourgogne Franche-Comté, une signature scientifique unique a été mise en place, UBFC est le seul bénéficiaire des fonds ANR et européens, les crédits récurrents des laboratoires sont ventilés par UBFC, des divisions ont été créées pour identifier les profils des chercheurs et enseignants-chercheurs recrutés, UBFC signe les diplômes (Masters internationaux, doctorats et HDR), UBFC est interlocuteur au niveau régional concernant les investissements. À très court terme, de 2021 à 2025, il est question de continuer à être attractif au niveau international, d'apporter des budgets spécifiques pour projeter UBFC au niveau international, de développer une école universitaire de recherche (3^{ème} Graduate school), d'améliorer la visibilité d'UBFC.

Des indicateurs ont été rappelés lors de la deuxième audition de juin : taux de sélection des ANR sur 2018-2020, 23 PIA coordonnés par UBFC, 33 PIA en partenariat, 2 projets EQUIPEX+ en 2020, une médaille de l'innovation du CNRS en 2020, 3 médailles de l'INRAE en 2020 et différents prix scientifiques.

Concernant l'ancrage territorial d'UBFC, une gouvernance au niveau de la valorisation doit être instaurée. En termes d'indicateurs, un soutien fort de la Région avec 13 M€ d'aides et 30 M€ pour les établissements depuis 2017, presque 200 brevets depuis 2012, 105 thèses CIFRE, 8 chaires industrielles, 34 start-ups par an avec 145 emplois en trois ans.

Des mots-clés représentent la trajectoire du futur en lien avec les trois axes de l'I-SITE : hydrogène, microsystèmes hybrides intégrés, microbiologie, sciences des aliments, biothérapie et vulnérabilité. Les objectifs sont d'augmenter la visibilité nationale et internationale, d'augmenter le nombre de contrats européens, d'avoir une cohérence sur les investissements avec l'optimisation des budgets, de continuer à avoir un impact sur le territoire. Par ailleurs, UBFC affiche trois axes et il est essentiel que toute communauté soit portée dans cette dynamique.

Au niveau de la formation, il existe 16 Masters internationaux dans le cadre de l'I-SITE. Des objectifs sont visés en termes de partenariats avec les grandes universités et écoles internationales. Concernant les Graduate School, ces dernières donnent de la cohérence à la visibilité d'UBFC à l'international et doivent être en lien fort avec les partenaires économiques.

En termes de trajectoire, dans les deux ans à venir, l'objectif est de se placer dans les 400 premiers du classement international LEIDEN, de ne pas perdre de place sur 5 ans et être parmi les 300 à 10 ans. Le développement du nombre de doctorants (objectif de 15 % des étudiants ingénieurs poursuivant en doctorat), des Masters internationaux, licences en termes de valorisation et des start-ups font également partie de la trajectoire à suivre.

Le Directeur rappelle qu'UBFC et l'I-SITE ont une action structurale primordiale au niveau du territoire.

Le Comité Technique de Pilotage du jury international se réunira le 29 juin pour décider de l'avenir du projet I-SITE.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

En l'absence de questions diverses, le Directeur marque la fin de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 00.

~~~~~

LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ENSMM

le Jeudi 17 juin 2021 - 14hrs

	Pouvoir donné à	Signatures
VAIRAC Pascal		
AL MASRY Zeina		
BOUDEAU Nathalie		
DIELEMANS Christophe	Excusé A procuration	
FOLTETE Emmanuel		
GILBIN Alexandre	D. TEYSSEIX	
MALLET Sylvaine		
NICOD Jean-Marc		
TEYSSEIX Damien		
BELABBES Hamza		
BREEMERSCH Auxane		
DOUKALI Linda	Excusée	
INANE Achraf		
LESCIEUX Hugo		
LETAILLEUR Sarah		
PEYTAVIN Chloé	Excusée	
PIERRON Esther		Visio
HUMBERT-WILHELM Amélie		
MOUGEOT Emilie		
FLAUDER Guy		
MANGENOT Laurence		
FROMENT Dominique		
KRAJEWSKI Sophie		
CHOLLEY Nathalie		
DEVEL Michel		
FONTAINE Michaël		
GALLIOU Serge	NICOD JM	
GRAILHE Pierre		
LE GORREC Yann		
LENOIR Henrik		
MARGUERON Samuel		
OUISSÉ Morvan		
RATIER Nicolas		
ROSSETTI Emmanuel		
TITTARELI Roberta		
DAGUERRE Hugo		
ACHABAR Hala		
AUBRY-BAROTTIN Evelyne		
BLONDEAU-PATISSIER Virginie		Présente
BOUVIER Salima		
BREZILLON Patrick		Visio
SANCHETTE Frédéric		
TESSIER Gilles	Excusé A procuration	
BRUNET Michel		Visio
FROMENTIN Guillaume		
MAUPIN David		
ROBERT Eric		
VAIRAC Christophe		